



21^{ème} Gentleman d'Arinthod

Dimanche 6 septembre 2020

Bulletin d'engagement

N° dossard – Réserve SCA

Catégorie – Réserve SCA

1 ^{er} Coureur :	Nom	Prénom	
Né en	Club	Sexe <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> M
Licence N°	ou certificat médical		
Adresse			
.....			
Mail			
Tél.			
2 ^{ème} Coureur :	Nom	Prénom	
Né en	Club	Sexe <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> M
Licence N°	ou certificat médical		
Adresse			
.....			
Mail			
Tél.			

Horaire de départ souhaité, à ¼ heure près :

Votre horaire de départ sera disponible sur <https://scarinthod.jimdofree.com>

Droit d'engagement :

- 24 € par équipe avant le 29/08/2020, par courrier (avec copie de licence ou certificat médical des 2 participants, et règlement)
- 30 € par équipe, sur place (**déconseillé***)

**En cette période de pandémie Covid 19, les engagements sur place seront déconseillés afin d'éviter l'attente et l'échange de monnaie et de documents sur place.*

Joindre : Chèque à l'ordre du SC Arinthod + copie de la licence ou copie du certificat médical.

Droit à l'image : sauf avis contraire de votre part, le SCA pourra faire figurer sur tous support des photos où vous serez visibles.

« Je déclare avoir pris connaissance du règlement, notamment le respect du code de la route et de la présentation de la licence ou du certificat médical de non-contre-indication de la pratique du cyclisme en compétition daté de moins d'un an. Je m'engage à respecter le protocole sanitaire Covid 19 établi par l'organisateur. Je confirme l'absence de symptômes (fièvre ou frissons, toux ou une augmentation de la toux habituelle, fatigue inhabituelle, essoufflement inhabituel, douleurs musculaires et/ou des courbatures inhabituelles, maux de tête inexplicables, perte de goût ou d'odorat, diarrhées inhabituelles) à la date de l'épreuve et/ou au cours des 14 jours précédents. »

À **le**

Signatures des deux coureurs

Bulletin à retourner (accompagné du règlement et des copies de licences ou certif. médical)
à : Raphaël Delacroix - 32 rue Alano Di Piave – 39260 Moirans-en-Montagne



Règlement 21^{ème} Gentleman d'Arinthod Dimanche 6 septembre 2020

- **Club Organisateur** : Section Cycliste Foyer Rural d'Arinthod (**S.C.A.**)
- Type d'épreuve : **Contre la montre, par équipe de deux, sur route**, départ toutes les minutes.
- Dossards : de 8h00 à 11h30 - Devant la Salle Polyvalente d'Arinthod
- **Horaires de départ : 8h30 - 11h30**
- Départ : **Arinthod**, devant les Transports Grosdidier
- Arrivée : place de la Poste - **Arinthod**.
- Épreuve ouverte à tous : Licenciés (*UFOLEP, FSGT, FFC, FFTRI*)

ou non licenciés (*avec certificat médical obligatoire de moins d'un an pour les non licenciés ou les licenciés sans certificat médical*).

N.B. Certificat médical "de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition".

- **Le port du casque est obligatoire.**
- Vous devez respecter le code de la route, en particulier circuler sur la droite de la route, avec interdiction de couper les virages !
- Les mineurs (17 ans mini) devront fournir une autorisation parentale.
- Les participants acceptent de se soumettre aux décisions des organisateurs.
- Toute équipe rejointe doit laisser un écart de 50 mètres avec celle qui vient de la doubler.
- Des commissaires circuleront sur le parcours pour faire respecter le règlement.
- **Droit d'engagement :**
(*en raison des normes sanitaires Covid 19, l'engagement par courrier est préconisé*)
 - **24 €** par équipe **avant le 29/08/2020, par courrier**
(avec copie de licence ou certificat médical des 2 participants, et règlement)
 - **30 €** par équipe, après cette date, *ou sur place (fortement déconseillé*)*

En raison de la pandémie Covid 19, nous n'avons pas sollicité nos fidèles sponsors. Vous comprendrez donc que nous ne pourrions distribuer aucun lot autre que le cadeau remis à tous.

*En cette période de pandémie Covid 19, les engagements sur place seront **fortement déconseillés** et resteront exceptionnels, afin d'éviter l'attente et l'échange de documents sur place.

L'épreuve sera limitée à 150 équipes (300 coureurs)

Le club organisateur se donne le droit d'annuler l'épreuve en cas de modification des règles sanitaires ou d'un événement indépendant de sa volonté (fortes intempéries par exemple)

Renseignements au **03 84 42 37 14** ou par mail : scarinthod@gmail.com

Buvette et ravitaillement à l'arrivée

Récompenses 2020 :

- Cadeau offert à tous les concurrents (*500 g. de Comté*)
- Coupes à la 1^{ère} équipe de chaque catégorie
- Coupes aux trois premières équipes du classement scratch, *sans cumul avec les catégories.*



21^{ème} Gentleman d'Arinthod Dimanche 6 septembre 2020

Bulletin d'engagement

N° dossard – Réserve SCA

Catégorie – Réserve SCA

1 ^{er} Coureur :	Nom	Prénom
Né en	Club	Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Licence N°	ou certificat médical	
Adresse		
.....		
Mail		
Tél.		
2 ^{ème} Coureur :	Nom	Prénom
Né en	Club	Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Licence N°	ou certificat médical	
Adresse		
.....		
Mail		
Tél.		

Horaire de départ souhaité, à ¼ heure près :
 Votre horaire de départ sera disponible sur <https://scarinthod.jimdofree.com>

Droit d'engagement :
 - 24 € par équipe avant le 29/08/2020, par courrier (avec copie de licence ou certificat médical des 2 participants, et règlement)
 - 30 € par équipe, sur place (**déconseillé***)
 *En cette période de pandémie Covid 19, les engagements sur place seront déconseillés afin d'éviter l'attente et l'échange de monnaie et de documents sur place.

Joindre : Chèque à l'ordre du SC Arinthod + copie de la licence ou copie du certificat médical.

Droit à l'image : sauf avis contraire de votre part, le SCA pourra faire figurer sur tous support des photos où vous serez visibles.
 « Je déclare avoir pris connaissance du règlement, notamment le respect du code de la route et de la présentation de la licence ou du certificat médical de non-contre-indication de la pratique du cyclisme en compétition daté de moins d'un an. Je m'engage à respecter le protocole sanitaire Covid 19 établi par l'organisateur. Je confirme l'absence de symptômes (fièvre ou frissons, toux ou une augmentation de la toux habituelle, fatigue inhabituelle, essoufflement inhabituel, douleurs musculaires et/ou des courbatures inhabituelles, maux de tête inexplicables, perte de goût ou d'odorat, diarrhées inhabituelles) à la date de l'épreuve et/ou au cours des 14 jours précédents. »

À le
 Signatures des deux coureurs

Bulletin à retourner (accompagné du règlement et des copies de licences ou certif. médical)
 à : Raphaël Delacroix - 32 rue Alano Di Piave – 39260 Moirans-en-Montagne



AUTORISATION PARENTALE

OBLIGATOIRE

POUR LES PARTICIPANTS MINEURS

*à joindre à tout dossier d'inscription par courrier
ou à remettre lors du retrait du dossard.*

Je soussigné :

.....

responsable légal de

.....

autorise ce dernier à participer au **21^{ème} Gentleman d'Arinthod,**
le dimanche 6 septembre 2020

et décharge l'organisateur (S.C. Arinthod) de toutes responsabilités.
J'autorise également le S.C. Arinthod à faire figurer sur tout support
des photos sur lesquelles mon fils/ma fille* serait visible.

Fait à : le

Signature du responsable légal :



Protocole de respect des consignes sanitaires Covid 19

Gentleman d'Arinthod

Dimanche 6 septembre 2020

La **Section Cycliste du Foyer Rural d'Arinthod (S.C.A.)**, après avoir examiné les dispositions contenues dans le décret n° 2020-759 du 21 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire paru au Journal Officiel du 22 juin 2020, souhaite organiser, une épreuve de contre la montre, par équipe de deux, sur route, le « **Gentleman d'Arinthod** », le dimanche 6 septembre 2020 et s'engage à mettre en œuvre les directives gouvernementales selon le présent protocole.

Ce protocole sera diffusé sur les réseaux sociaux, sur le site internet du S.C.A. (à la page de l'épreuve) et affiché à différents emplacements sur le lieu de l'épreuve.

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales.

1. RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT :

- ◆ Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique
- ◆ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir
- ◆ Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- ◆ Éviter de se toucher le visage
- ◆ Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- ◆ Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades
- ◆ Distanciation physique d'un mètre entre les personnes
- ◆ Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

2. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES, selon les recommandations de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) :

- ◆ Les mesures de protection seront rappelées par des messages speaker et par affichage aux entrées et lieux de passage des mesures à adopter
- ◆ Mise à disposition de solutions hydroalcooliques et de masques (pour les personnes non équipées) à différents points
- ◆ Les bénévoles et prestataires seront incités à venir avec leur propre matériel.

- Il sera demandé :

- ◆ De limiter les échanges de matériel, préparer les matériels à prêter désinfectés et faire en sorte qu'ils soient utilisés par une seule personne entre deux désinfections (panneaux, sifflets, chasubles, ...) ; à défaut, désinfecter le matériel quand il est utilisé par plusieurs personnes.
- ◆ De désinfecter à chaque utilisation les véhicules partagés et porter un masque ou une visière dans le véhicule.
- ◆ De prévoir le maximum d'opérations à l'extérieur, si la météo le permet (remise des dossards, protocoles...)

- ◆ Gestion des déchets :
 - Des poubelles seront disposées à l'entrée, à la sortie et aux différents points de passage afin de recueillir les déchets susceptibles d'être contaminés (mouchoirs, masques, lingettes désinfectantes, emballages de barres et de gels énergétiques, restes alimentaires etc.)
Les poubelles seront à ouverture non manuelle et avec double ensachement
 - Les déchets susceptibles d'être contaminés seront déposés dans 2 sacs fermés et le responsable attendra 24h pour les mettre dans le circuit habituel des poubelles.

- ◆ Dans les espaces fermés (PC Course, permanence, bureaux organisation, arbitres, salle de presse, ...) :
 - Un distributeur de solution hydroalcoolique sera positionné à l'entrée et à la sortie
 - Port du masque requis
 - Distanciation des espaces de travail
 - Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
 - Renforcer les contrôles d'accès pour limiter aux strictes personnes habilitées
 - Limiter l'impression et la distribution de documents et favoriser leur affichage en extérieur et l'envoi par mail ou SMS, et information par le site internet du Club et les réseaux sociaux.
 - Nettoyage, aération et désinfection des espaces avant et après utilisation.

- ◆ Pour la remise des dossards :
 - Les engagements se feront par pré-inscription et le nombre de concurrents sera limité à 300 coureurs. Les engagements sur place seront déconseillés afin d'éviter l'attente et l'échange de documents sur place. Un numéro de téléphone et une adresse e-mail seront indiqués pour les engagements tardifs
 - Auto-déclaration par les coureurs pour confirmer l'absence de symptômes (fièvre ou frissons, toux ou une augmentation de la toux habituelle, fatigue inhabituelle, essoufflement inhabituel, douleurs musculaires et/ou des courbatures inhabituelles, maux de tête inexplicables, perte de goût ou d'odorat, diarrhées inhabituelles) à la date de l'épreuve et/ou au cours des 14 jours précédents
 - Chaque non licencié FFC devra laisser un numéro de portable à l'organisateur. Celui-ci le conservera pendant 3 mois après la course.
 - Remise des dossards (préalablement désinfectés) par une personne avec gants et masque
 - Un distributeur de solution hydroalcoolique sera positionné à l'entrée et à la sortie de la zone de remise des dossards
 - Les épingles pour attacher les dossards ne seront pas fournies (chaque concurrent devra apporter ses épingles)
 - File d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise entre 2 personnes attendant.
 - Limiter les échanges de monnaies (pièces et billets) ; inciter le paiement par cheque
 - Le retour des dossards de course sera effectué dans un contenant large « en vrac ».
 - Ils seront vérifiés ultérieurement après désinfection.

- ◆ Pendant le déroulement de l'épreuve :
 - Rappel de l'interdiction de jeter au sol bidons et emballages de produits énergétiques
 - Rappel de la préconisation de se moucher et de cracher dans un mouchoir jetable (à jeter dans une poubelle dédiée à l'arrivée)
 - Rappel de l'interdiction d'échanger objet et matériel entre participants
 - Gérer les coureurs au départ et à l'arrivée en respectant la distanciation requise.
 - Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée, par des bénévoles portant un masque et des gants.
 - Un distributeur de solution hydroalcoolique sera positionné à l'entrée et à la sortie de la zone de ravitaillement.

◆ Protocole :

- La remise de récompense, sera limitée à la remise de coupes aux trois premiers (scratch et catégorie). Le port du masque sera recommandé sur le podium.
- Un distributeur de solution hydroalcoolique sera positionné à l'entrée et à la sortie de la zone protocolaire.
- La remise des prix se fera sans hôtes ni hôtesse et sans serrage de main ni bises
- Marquage au sol pour maintenir une distance entre le speaker, les officiels et les sportifs
- Il sera rappelé au public la distanciation requise
- Les échanges de micro seront limités.

◆ Espace buvette :

- Une buvette sera proposée, à l'extérieur
- Un distributeur de solution hydroalcoolique sera positionné à l'entrée et à la sortie de la buvette
- Les bénévoles servant à la buvette porteront des masques (ou visières) et des gants
- Il y aura deux caisses : l'une pour le paiement, l'autre pour rendre la monnaie
- File d'attente à la buvette : un marquage au sol sera effectué pour assurer la distance requise (un mètre entre chaque personne)
- Un sens de circulation sera créé pour éviter les croisements.

◆ Espaces sportifs (parking, zone départ, arrivée, ravitaillement...)

- L'accès sera limité aux strictes personnes habilitées
- Aucun accès aux douches ne sera proposé
- Si un accès aux Toilettes (*selon autorisation de la commune*) est proposé aux personnes bénévoles et aux coureurs :
Les Toilettes seront préalablement nettoyées et désinfectées par un bénévole dédié.
Ensuite, il sera rappelé, par affichage, les règles spécifiques d'hygiène liées à la pandémie :
Chaque utilisateur se désinfectera les mains avec du gel hydroalcoolique (mis à disposition) ou du savon, nettoiera le WC avec une lingette désinfectante (mise à disposition), avant et après utilisation et tirera la chasse d'eau avec l'abattant fermé.

Validation

Protocole établi par le Référent Hygiène et Covid 19

Date et Signature : le 4 juillet 2020 Charles Thévenod



Protocole validé par le Président du S.C.A.

Date et Signature : le 4 juillet 2020 Jean-Christophe Peyfort

